Association des Parents
Lycée français Charles de Gaulle – Londres

FAPÉE
Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger

A l'attention de :
Madame Claudia Scherer-Effosse, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

En copie :
Monsieur Samer Melki, Consul Général de France au Royaume-Uni
Madame Anissia Morel, Directrice de l'Institut Français
Monsieur Gilles Morellato, Conseiller Culturel Adjoint à l'Ambassade de France
Monsieur Olivier Cadic, Sénateur des Français établis hors de France
Monsieur Vincent Caure, Député des Français établis en Europe du Nord
Madame Bellus-Ferreira, Proviseure du Lycée Français Charles de Gaulle
Madame Muriel Cellier , Directrice des Affaires Financières du Lycée Charles de Gaulle
Monsieur Brice Bultot, Président de la FAPEE

Objet : Demande de gel des frais de scolarité pour les deux prochaines années au LFCG

A Londres, le 12 octobre 2025

Madame la Directrice,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant les frais de scolarité de nos enfants.

À deux reprises l'an dernier, nous vous avions alertée sur la charge financière que représentent ces frais pour les familles. Malheureusement, nos demandes d'annulation de l'augmentation de 4 % n'avaient pu être accueillies favorablement. Cette requête nous semblait pourtant particulièrement légitime, compte tenu de la prise en charge intégrale par les parents de la taxe de 20 % imposée par le gouvernement britannique.

Aujourd'hui, la pression financière pesant sur les familles devient intenable. Alors que les salaires des parents n'augmentent pas, voire stagnent depuis plusieurs années, les frais de scolarité continuent de croître, creusant un déséquilibre préoccupant. Nous constatons une hausse importante des demandes de bourses et d'aides adressées au LFCG Families Charity Fund depuis le début de l'année. De plus en plus de parents s'interrogent sur leur capacité à maintenir leurs enfants dans le système scolaire français, face à l'augmentation constante des frais de scolarité – et ce, même sans tenir compte de la TVA – ainsi qu'à l'absence de visibilité sur leur évolution à long terme. Par ailleurs, l'été dernier l'inflation au Royaume Uni a bondi de 3,8%.

La réalité est alarmante : des dizaines de départs ont été enregistrés dans les écoles primaires de Wix et de Marie d'Orliac, une classe de maternelle devrait fermer à Malraux à la rentrée prochaine, et des places restent disponibles en 6e au Lycée Français Charles de Gaulle — une situation inédite. Au-delà des conséquences directes pour les familles, cette évolution menace également le rayonnement de la France à l'étranger, dont notre établissement est l'un des piliers.

Aussi, je souhaitais vous informer que lors du dernier Conseil d'établissement du 29 septembre, nous avons formulé une demande de gel des frais de scolarité pour les deux années à venir. A cette occasion, la direction du Lycée ainsi que la représentante de l'Ambassade, présentes lors du-dit conseil, nous ont assuré de leur soutien concernant cette démarche.

Je me permets donc de vous solliciter afin de savoir si vous pouvez nous confirmer que ce gel des frais de scolarité pourra effectivement être mis en place.

Nous vous remercions par avance de l'attention sincère que vous porterez à notre requête et pour le soutien que vous saurez apporter à notre communauté.

Dans l'attente de votre réponse rapide et que nous espérons positive, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Maryline Berlin

Présidente de l'APL